Outils portatifs à moteur

Outils portatifs à moteur - Toupies

Sur cette page

Que faut-il faire avant de commencer à couper avec une toupie?

Que faut-il faire pour travailler avec une toupie en toute sécurité?

Que faut-il faire avant de commencer à couper avec une toupie?

- Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches, ou bien un écran facial (muni de lunettes de sécurité ou de lunettes étanches), ainsi que la protection auditive appropriée et, au besoin, une protection respiratoire.
- Débrancher l'alimentation électrique avant de faire tout réglage ou de changer de fer. Inspecter minutieusement les fers avant de les installer.
- S'assurer que le fer est solidement monté dans le porte-outil et que la base est bien serrée.
- Placer la base de la toupie sur la pièce, sur le gabarit ou sur la plaque de guidage. S'assurer que le fer peut tourner librement avant de mettre le moteur en marche.
- Bien assujettir la pièce sur laquelle on travaille. Ne jamais tenter de supporter ou de tenir la pièce soi-même ni de la faire supporter ou tenir par quelqu'un d'autre. Un effort d'avance ou de recul soudain de la toupie peut causer des dommages ou des blessures.
- Examiner soigneusement la pièce pour s'assurer qu'elle ne contient pas d'agrafes, de clous, de vis ou d'autres corps étrangers.
- Vérifier les réglages de vitesse de la toupie lorsqu'il s'agit d'un modèle à vitesse variable.
- Garder tous les cordons d'alimentation à l'écart de la zone de coupe.
- S'assurer que l'aire de travail est propre, bien éclairée et sans obstruction.
- Fixer solidement la pièce à usiner afin d'empêcher tout mouvement pendant l'opération.
- Si vous utilisez une toupie à batterie :

- Inspecter la batterie pour vérifier qu’elle n’est pas endommagée, fissurée ou qu’elle ne fuit pas avant utilisation.
- Suivre les instructions du fabricant concernant la recharge et l’entreposage de la batterie. Éviter la surcharge ou l’exposition à des températures extrêmes. Voir la fiche Réponses SST – Chargement de piles au lithium-ion pour plus d’information.

Que faut-il faire pour travailler avec une toupie en toute sécurité?

- Toujours tenir la toupie à deux mains, jusqu'à ce que le moteur s'arrête. Ne pas déposer la toupie tant que la fraise ne s'est pas arrêtée de tourner.
- Ne pas s'étirer. Toujours garder l'équilibre et faire attention de ne pas perdre pied.
- Éviter de travailler dans des conditions mouillées ou glissantes.
- S’assurer d’une bonne ventilation lorsqu’on travaille à l’intérieur.
- Quand on fait une coupe à l'intérieur d'une pièce, mettre le moteur en marche alors que la fraise est au-dessus de la pièce. Une fois le moteur à plein régime, abaisser la fraise jusqu'à la profondeur désirée.
- Quand on coupe le bord extérieur d'une pièce, déplacer la toupie dans le sens antihoraire autour de la pièce.
- Quand on coupe des chanfreins, des moulures ou d'autres travaux sur le bord de la pièce, s'assurer que la fraise de la toupie engage la pièce à la gauche du point de départ et se dirige dans la bonne direction de coupe.

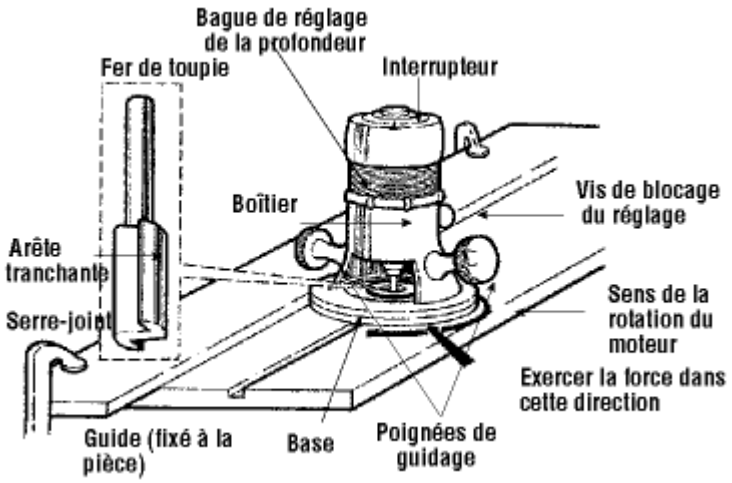

- Amener la fraise de la toupie dans le matériau à vitesse constante, d'une manière ferme et contrôlée.

- Dans le cas du bois résineux, on peut parfois faire avancer la toupie aussi rapidement qu’elle le permet.
- Dans le cas du bois feuillu, noueux ou tordu, ou si la fraise est très grosse, il se peut que l’on doive avancer très lentement.
- Écouter le son du moteur pour déterminer la vitesse d’avance sécuritaire :
  - Un son aigu indique que la toupie avance trop lentement.
  - Un grondement grave indique que l’on pousse trop fort contre la pièce.
- S'il faut avancer lentement à cause du caractère du bois ou de la taille de la fraise, faire deux passes ou plus pour éviter que le moteur de la toupie surchauffe ou que l’on subisse un recul (kickback).
- Pour déterminer la profondeur de coupe et le nombre de passes à faire, effectuer un essai sur un morceau de bois de rebut semblable à la pièce sur laquelle on travaille.

Si la toupie est montée sur une table, consultez la fiche Réponses SST – Machines à travailler le bois – Façonneuses pour plus de renseignements.

Pour d'autres conseils de sécurité d'intérêt général, consultez la fiche d'information Réponses SST intitulée Outils portatifs à moteur - Outils électriques - Sécurité élémentaire.

Date de la dernière modification de la fiche d’information : 2025-08-25

Avertissement

Bien que le CCHST s’efforce d’assurer l’exactitude, la mise à jour et l’exhaustivité de l’information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d’une perte ou d’une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l’utilisation de cette information.